



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 73696

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le versement de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence. Les enseignants nommés dans des établissements scolaires des départements ou des territoires d'outre-mer peuvent percevoir une indemnité forfaitaire pour changement de résidence. Une partie de celle-ci, environ 30 %, leur a été versée, courant octobre 2001, alors qu'ils ont rejoint leur poste en septembre 2001. Pour un certain nombre d'entre eux, le reliquat n'a toujours pas été mandaté six mois après leur prise de fonction. Aussi, elle lui demande si des dispositions vont être prises prochainement afin de permettre à tous les enseignants de recevoir la totalité de l'IFCR à laquelle ils ont droit.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73696

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1200